

Chers adhérents, chères adhérentes

Notre Association gère depuis 15 ans les temps scolaires et extra scolaires de vos enfants.

A ces différents accueils est appliquée une tarification basée sur le quotient familial. Cette tarification s'est mise en place progressivement et présente aujourd'hui de fortes disparités entre un temps clae matin/midi/soir...

Elle n'était tenable que grâce à l'emploi de façon précaire d'animateurs, à la mise à disposition de personnels mairie...

Hors depuis de nombreuses années nous avons formé aux diplômes professionnels de l'animation la totalité des salariés, contractualisé des CDI conformément à notre convention collective... cela correspond à la volonté de notre C.A. de :

- s'investir dans une "association/employeuse" respectueuse socialement afin de proposer des services de meilleure qualité aux enfants et aux familles.

Parallèlement, la crise sanitaire du COVID a fait émerger de nouveaux besoins, du personnel mis à disposition par la Mairie a été repositionné sur d'autres postes que l'animation et de fait, nous avons dû embaucher pour rester en conformité avec la réglementation.

Tout cela à, malheureusement, un coût durable, aussi afin de répartir les efforts financiers entre nos partenaires que sont la CAF, la Mairie et les familles nous avons travaillé sur un plan d'augmentation progressive de la tarification des temps d'accueil périscolaires sur une période de 4 ans.

Cela signifie également que notre Association va pendant 4 ans absorber les coûts (plus de 22 000 E) engendrés par les changements que nous avons évoqués plus haut sur cette durée avant d'atteindre un parfait équilibre.

Toutes les parties seront donc engagées de ce plan de développement qui doit permettre :

- **D'ÊTRE JUSTE,**
- **DE PRIVILÉGIER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES FAMILLES,**
- **DE RÉPONDRE AUX BESOINS et RENDRE UN PLUS GRAND SERVICE AUX FAMILLES,**
- **D'OPTIMISER LA GESTION DES PERSONNELS,**
- **D'ACCROÎTRE LE TRAVAIL DE PARTENARIAT DÉJÀ ENGAGÉ AVEC L'ÉCOLE PUBLIQUE JEAN LACAZE.**

Aussi, dès la rentrée de septembre 2021, la phase 1 du plan d'harmonisation tarifaire sera effective avec :

- **une tarification qui reste au forfait.**

- **une augmentation du tarif clae midi de 0.22 centimes par jour pour l'année 1** (puis de 0.22 centimes par an sur les 2 prochaines années) **pour toutes les tranches de quotient familial**

TARIFICATION ALAE 2021/2022

PERISCOLAIRE	GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 3		GROUPE 4	
	QUOTIENT FAMILIAL INFERIEUR OU EGAL A 500		QUOTIENT FAMILIAL DE 501 A 800		QUOTIENT FAMILIAL DE 801 A 1200		QUOTIENT FAMILIAL SUPERIEUR A 1200	
	A	B	A	B	A	B	A	B
MATIN OU SOIR	1		1.05		1.10		1.15	
MIDI	0.52	0.58	0.54	0.60	0.56	0.62	0.58	0.64
TARIF A POUR LES HABITANTS DE FINHAN TARIF B POUR LES EXTERIEURS A FINHAN								

- la disparition de la double consommation clae matin/soir
- un tarif clae matin qui reste inchangé
- un tarif clae soir qui reste inchangé jusqu'à la rentrée 2026 (augmentation de 0.50 en 1 fois)
- un accès aux temps clae du soir payant tous les jours dès 16h (les temps de 16h à 17h du mardi et du jeudi gratuits jusque-là ne sont plus d'actualité).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien à notre Association.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons le retour de nos différents partenaires concernant le dépôt des dossiers de subvention que nous avons effectués pour l'ouverture d'activités et d'autres temps d'accueil aux enfants et aux jeunes.

Un sondage sera d'ailleurs effectué dès la réinscription de Septembre aux fins de prévoir l'ouverture sur de nouvelles périodes.

Nous vous prions d'agréer, Chers Parents, l'expression de notre haute considération.

ASSO. "LES ENFANTS D'ABORD"

11, Place de la Mairie
82700 FINHAN
led82700@gmail.com
N°Siret : 480 326 057 00019